



Esserts-Blay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE**  
**D ' ESSERTS - BLAY**  
**( SAVOIE )**

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le neuf mai deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. Raphaël THEVENON, maire.

**Présents** : M. Jean-Paul BOCHET adjoint, Mme Sylviane TRAVERSIER adjointe, Mme Marguerite RUFFIER, adjointe, M. Bernard PÉRONNIER adjoint, M. Maurice MERCIER, Mme Marie-Christine FECHOZ, Mme Marie-Ange RODRIGO, M. Philippe SAGANEITI, M. David LASSIAZ, Mme Denise GAUDICHON, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents** : M. Christophe COMBREAS, M. David TARTARAT-BARDET, M. Pierre MEINDER, excusé, pouvoir de vote à M. Bernard PERONNIER, M. Christophe MERCIER, conseillers municipaux

**Secrétaire** : M. Bernard PÉRONNIER

<b><i>Nombre de membres en exercice</i></b>	<b>15</b>
<b><i>Nombre de membres présents</i></b>	<b>11</b>
<b><i>Nombre de membres absents excusés</i></b>	<b>1</b>
<b><i>Nombre de membres absents non excusés</i></b>	<b>3</b>
<b><i>Pouvoirs de vote</i></b>	<b>1</b>
<b><i>Nombre de membres votants</i></b>	<b>12</b>
<b><i>Date de la convocation</i></b>	<b>3 mai 2023</b>
<b><i>Date d'affichage de la convocation</i></b>	<b>3 mai 2023</b>

Les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour ont été prises à l'unanimité des membres présents et représentés :

**DÉLIBÉRATION 2023-018 - Emprunts pour le financement du chantier de réhabilitation des granges** souscrits auprès de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes

EMPRUNTS	DURÉE	BANQUES	
		Crédit agricole des Savoie	Banque populaire AURA
138 000 € granges reste à charge	20 ANS	4.39 %	4.17 %
281 000 € granges FCTVA+subventions	2 ANS	4.25 %	3.78 %

**DÉLIBÉRATION 2023-019 - Emprunts pour le financement du chantier d'enfouissement des réseaux secs de la mairie à l'église** souscrits auprès de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes

EMPRUNTS	DURÉE	BANQUES	
		Crédit agricole des Savoie	Banque populaire AURA
177 000 € réseaux secs reste à charge	20 ANS	4.39 %	4.17 %
59 000 € réseaux secs FCTVA+subventions	2 ANS	4.25 %	3.78 %

**DÉLIBÉRATION 2023-020 – Décision modificative n°1 du budget principal 2023 – affectation de crédits au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » :** 2000 € pour des actions de stérilisation menées par la commune en lien avec l'association Chats Vagabonds, suite à des plaintes en raison d'un problème sanitaire posé par la prolifération de chats errants gîtant dans le quartier des Cours.

**DÉLIBÉRATION 2023-021 – Décision modificative n°2 du budget principal 2023 – affectation de crédits au chapitre 024 réservé aux opérations d'ordre de cessions (correction d'imputation comptable d'une prévision budgétaire) :** les 3000 € générés par la vente du Nissan intégrés au compte 775 « produits des cessions d'immobilisations » doivent d'abord être affectés au chapitre 024.

Le maire,  
Raphaël THEVENON

Affiché à la mairie le 11 mai 2023

Publié sur le site internet de la commune [www.esserts-blav.fr](http://www.esserts-blav.fr), le 11 mai 2023